Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr. 6 fr.; - 11 fr.; - 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34 et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annon-ces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)........... 25 cent. RÉCLAMES 

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

-	De CAHORS & LIBOS   Omnibus   Poste   Omnibus	Funel 8 48 3 15 7 9 3 Soturac-Touzac 9 1 3 28 9 16 Duravel 9 10 3 38 9 26	Cieurac	Omnibus. Omnibus. Omnibus.  TOULOUSE. D 5h 20 9 9h n 3h n/5 BORDEAUX.	Cabeseut, halte   7 48	CAPDENAC. D. 7h 45 H 11h 30 H 5h 10 S Lamadeleine. 7 56 H 11 44 F 5 21 F Toirac 8 10 H 28 H 5 34 Montbrun, hal. 8 20 12 29 F 5 53 Calvignac, hal. 8 45 1 5 6 9 S-Martin-Lab. 8 54 1 16 6 18
-	Solurac-Tolizac 7 53 2 18 7 18	Puy-l'Evêque 9 19 3 48 9 36 Gastelfranc 9 34 4 5 9 52 Luzech 9 47 4 19 10 6	Albias 6 13 12 34 7 18 Fonneive 6 22 12 43 7 28 Montanban. A. 6 39 1 » 5 7 45 BORDEAUX. 10 40 6 05 7 8 7 18	Caussado 8 18 11 19 5 24 Borredon 8 33 11 30 5 35 Montpezat 8 57 11 51 5 54 Lalbenque 9 19 12 9 3 15 Cieurac 9 29 12 18 6 24 Sept-Ponts 9 42 12 30 6 36	St-Martin-Lab.   8   53   1   25   6   16   6   6   6   6   6   6   6	St-Martin-Lab. 8 54 1 16 6 18 St-Cirq, halte. 9 3 1 36 6 31 Conduché 9 11 1 45 6 38 Saint-Géry 9 25 2 12 6 51 Vers 9 34 2 29 7 7 7 7 7 Arcambal 9 44 2 46 7 7 9 Cabessut, halte. 9 56 3 9 7 22 CAHORS.—A. 10 6 3 20 7 31

### NOS ABONNES

Le Journal du Lot prie ses abonnés de l'informer, soit par lettre, soit par télégramme, de tout fait important se produisant autour d'eux. Les frais de poste ou de télégraphe leur seront remboursés.

Une importante réduction sur le prix de l'abonnement sera faite à tous ceux qui voudront être ses correspondants assidus.

Cahors, le 1er Février.

## LA PAIX

L'alarme provoquée par un article à sen-

sation du Daily-News et qui s'est traduite, à Paris, par une panique à la Bourse, commence à se calmer. Même avant la dépêche fantaisiste du journal anglais, bien des gens partageaient cependant l'inquiètude des joueurs à la hausse et discutaient les chances de paix ou de guerre. La presse française a été unanime a protester contre les appréciations des journaux de Londres. Elle a mis le public en garde contre les nouvelles alarmantes qui circulent depuis quelque temps. Quant aux renseignements publiés par le Daily-News, présentant sous les couleurs les plus sombres les relations entre la France et l'Allemagne, ils ont été officiellement démentis. Rien, absolument rien n'était de nature à justifier cette étrange affirmation qu'une demande d'explication allait être adressée par le Cabinet de Berlin à celui de Paris au sujet de mouvements de troupes françaises sur la frontière de l'Est.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE Les reptiles mordent XXVII

LE MYSTÈRE S'ÉCLAIRCIT

Son silence fit sur l'esprit de la marchande d'oranges une sinistre impression, qu'il s'efforça aussitôt de combattre...

- Non, dit-il, il n'est pas parti! Pourquoi aurait-il quitté Paris? Rien ne l'y contraignait. Il ne peut pas se douter que je sais! Il est tranquille maintenant. Plus de danger qu'il fuie. D'ailleurs il ne peut pas abandonner son poste

- Il aura peut-être fait parler Fleur-d'Oranger, murmura Marinette, que ses frayeurs n'abandon-

- Non, s'écria aussitôt Farandole, c'est impossible !... Elle ne sait rien d'abord et elle n'aurait rien dit... Ayez confiance!... Vous la verrez

- Et s'il l'avait éloignée, elle !

- Nous la retrouverions...

La marchande d'oranges secoua la tête. Le nom seul de cet homme m'épouvante, fit-

Farandole eut un geste d'indifférence.

Si le pays en a ressenti pourtant une vive émotion et si l'Europe n'est point suffisamment rassurée contre l'imminence d'une guerre quelle qu'elle soit, cela tient non seulement à la mauvaise foi persistante des journaux anglais, mais à des causes beaucoup plus générales et beaucoup plus sérieuses. Toutes les nations entretiennent à des frais énormes des armées qu'elles s'efforcent de rendre toujours plus nombreuses et plus redoutables. C'est par millards que se chiffrent annuellement les sommes consacrées à l'entretien des troupes et du matériel de guerre. La fortune publique souffre de l'exagération de ces dépenses. Aux charges si lourdes qui pèsent sur les contribuables, vient s'ajouter l'impôt du sang plus lourd encore et qui cause tant de préjudice au travail et à l'industrie d'un pays. Et cependant malgré les charges excessives de l'armée pendant la paix, nul gouvernement en Europe ne veut la guerre. Aucun ne voudrait assumer la responsabilité des maux effroyables qui en seraient la conséquence. M. de Bismarck a parlé de la prochaine guerre en termes d'une si énergique brutalité, il l'a annoncée comme devant être si longue, si désastreuse, si terrible pour le vaincu, que ce tableau semble destiné à faire prendre en patience le présent si lourd qu'il soit, par crainte d'un changement qui serait effroyable. Nulle part on ne desire plus vivement la paix qu'en France, nulle part on n'en sent plus vivement le besoin. La presse si divisée sur toutes les questions, si tiraillée entre les partis divers, est unanime dans ses manifestations pacifiques. Les radicaux et les intransigeants, les opportunisies et les républicains modérés comme les conservateurs

et les royalistes, sont d'accord pour affirmer que le pays n'entend s'engager dans aucune aventure et que, s'il conserve si éternellement saignante la plaie causée par la perte de l'Alsace et de la Lorraine, il ne veut à aucun prix hasarder son existence nationale sur un coup de dé.

### LE SURMENAGE INTELLECTUEL

DANS LES ÉCOLES

Mgr Freppel s'est fait à la Chambre des députés, l'interprête d'une plainte générale qui s'élève contre l'enseignement à outrance, tel qu'il se pratique depuis quinze ans dans les écoles primaires. L'académie de médecine avait déjà, l'année dernière, attiré l'attention du public sur cette question; elle avait démontré, par des faits, combien le « surmenage intellectuel » était fatal à la santé et au développement physique des jeunes gens et des jeunes filles. M. le ministre de l'instruction publique a du reconnaître que ces critiques étaient fort justes et a promis de remédier au mal. Une commission a été nommée pour réviser le programme de l'enseignement primaire. Il est à souhaiter qu'elle se mette promptement à l'œuvre et qu'elle soit très radicale dans ses réformes. L'état de choses actuel est vraiment intolérable. La surcharge de travail imposée aux enfants dans les écoles primaires — et Mgr Freppel aurait pu ajouter dans tous les collèges de l'Etat a atteint des proportions absolument exagérées. Dans un certain nombre de cas, il est vrai, le bon sens de l'instituteur et de l'institutrice corrigent l'absurdité des règlements officiels. Mais le contraire arrive aussi. Surveillés, poussés par les inspecteurs pri-

maires, soucieux de recevoir des notes favorables, beaucoup de maîtres et de maîtresses renchérissent encore sur les exigences des programmes. Le certificat d'études institué par la loi du 28 mars 1882 a été, sous ce rapport, une très fâcheuse invention. Il a fourni un nouvel aliment à la manie d'examens et de diplômes dont nous ne souffrons déjà que trop. Instituteurs et institutrices mettent leur amour propre a présenter et à faire recevoir, à cette sorte de baccelauréat primaire, le plus grand nombre d'enfants possible. De là résulte un surcroît de travail pour les pauvres enfants dignes d'affronter

Nous venons de lire dans un document officiel des renseignements fort instructifs.

L'enseignement des écoles primaires élémentaires, compte 30 heures de classe par semaine, c'est-à-dire six heures par jour. Et ces trente heures ne comprennent pas le temps consacré soit à domicile, soit dans des études surveillées, à la préparation des devoirs et des leçons. Cette addition faite, le total doit s'élever à 8 heures par jour environ. Voilà le régime auquel on astreint des enfants de sept ans!

Ce sera l'honneur de la République d'avoir accompli des réformes très utiles dans les diverses branches de l'instruction publique. Toutefois le progrès de l'instruction et le développement de l'enseignement pourraient avoir les conséquences les plus fâcheuses, si on négligeait les préceptes de l'hygiène et si on ne ménageait pas suffisamment les forces de la jeunesse.

Mgr Freppel a eu raison de demander qu'il soit porté remède à un pareil état de choses. Le système de notre éducation publique a deux graves défauts :

affreuses, réelles celles-là, se passent. C'est une malheureuse qui se tord dans des convulsions épouvantables; des cris qui n'ont rien d'humain déchirent l'air et prennent un accent plus lamentable encore au milieu du silence et des ténèbres. Alors tout le monde s'éveille. Les autres folles secouent leur cabanon, et il y en a qui se mettent à hurler comme des chiens qui sentent la

Farandole fut pris d'un frisson par tout le

Ces malheureuses, continua la mère de Fleurd'Oranger, n'ont pas ces sensations... Elles ne comprennent pas, elles ne pensent pas... La peur leur est inconnue,.. Mais moi qui ai tout mon bon sens, quoi qu'on dise...

- Oui, vous avez dû passer des heures épouvantables, ma pauvre amie, murmura le peintre. Et tout cela, parce qu'un gredin!... Je vous vengerai, soyez tranquille... Rien ne m'arrêtera !...

Marinette s'interrompit un instant, comme épuisée par l'évocation de toutes les horreurs qui avaient rempli sa vie depuis qu'elle était enfermée à la Salpêtrière.

La nuit commençait à tomber.

La cellule s'emplissait de ténèbres.

Au dehors, un brouillard épais, glace, enveloppait la terre, pénétrant partout comme une

Soudain la lueur de plusieurs lanternes éclaira - On vient nous enfermer, fit la marchande d'oranges.

(A suivre).

le peintre très ému.

- Vous ne pouvez pas... personne ne pourra s'imaginer ce que c'est que cette douleur, de vivre avec des folles, quand on n'est pas folle soimême... Ce n'est pas qu'on soit mal soignée, mal nourrie... mais que sont les soins, qu'est la nourriture, quand on se voit retranchée du reste des vivants, du monde raisonnable ; quand on entend répondre à tout ce que vous dites par des sourires indulgents, des phrases de complaisance ? Combien de fois, n'ai-je pas eu la pensée, le désir, l'envie irrésistible de refuser toute nourriture et de me laisser mourir de faim ? L'idée de ma fille, que je voulais retrouver, revoir avant de mourir, m'a seule retenue.

- Pauvre femme! murmura Farandole, comme malgré lui.

- Ce qu'il y a de plus terrible, reprit la marchande d'oranges, ce sont les nuits. Je suis courageuse; Je n'ai pas l'esprit pusillanime; je n'ai pas été élevée à ça... Eh! bien malgré cela, je sue de frayeur toute seule, et chaque fois que la nuit tombe, la peur s'abat sur moi et me glace les os... De quoi ai-je peur ? Je n'en sais rien... Mais je songe à toutes les malheureuses qui ont été enfermées là avant moi. Il me semble voir leurs spectres décharnés se presser au jour de ma cellule, se lever à mes côtés, dans l'ombre, et venir me raconter leurs tortures... Alors tout mon corps tremble... Mes os s'entrechoquent comme des osselets, mes dents claquent... Et pas moyen de fermer l'œil, de fuir ces visions ...

C'est horrible ! s'écria le peintre.

- Puis souvent, poursuivit Marinette, des scènes

comme des nuages, sa physionomie ouverte et Son cœur s'était serré subitement. - Vous voyez bien, murmura t-elle, que vous

- Fort avec les faibles, murmura-t-il, il sera

Les inquiétudes de Marinette commençaient à

Si l'homme avait, en effet, conçu des soupçons?

S'il avait deviné, appris quel avait été le sujet

Que s'était-il passé ensuite ? Il avait dû inter-

de l'entretien du peintre et de la jeune fille ? Il

avait eu un air singulier quand il les avait sur-

roger Wilhelmine. Qu'avait répondu celle-ci ? Le

peintre ne doutait pas, si le comte avait des crain-

tes d'être trahi, qu'il ne fit tout pour se défendre

et qu'il n'eût un grand intérêt à triompher. Ce

qu'il avait tenté déjà, les précautions qu'il avait

prises, les risques qu'il n'avait pas hésité à courir

démontraient suffisamment ce qu'il ferait encore

La marchande d'oranges suivait anxieusement

sur le visage de son ami les angoisses qui s'y

amassaient et qui avaient subitement rembruni,

Un moment de silence s'était fait.

faible avec les forts!

gagner Farandole.

pour ne pas être vaincu.

avez peur, vous aussi!...

Farandole secoua ses inquiétudes. - Non, non, dit-il, je n'ai pas peur, je résléchissais seulement.

- Si je devais rester ici six mois de plus, murmura douloureusement Marinette, on ne m'en sortirait que morte, et ce serait fini, je serais morte sans l'avoir revue!...

- Vous avez été bien malheureuse? demanda

D'une part, les programmes sont trop chargés; les élèves subissent de véritables indigestions de connaissances et sont obligés de faire de véritables efforts de mémoire; leur intelligence est surmenée, mais elle ne

digère pas ce qu'elle reçoit. D'autre part, les règlements qui sont en vigueur dans nos écoles, même dans nos écoles supérieures, ont été en quelque sorte inspirés par les souvenirs et les traditions de l'ancienne discipline monacale et militaire; tout y est réglé par le tambour! Nulle liberté, nulle spontanéïté n'est laissée à l'élève; dans la plupart des collèges de l'Etat, il est soumis à un régime qui diffère peu de celui de la prison. L'académie de médecine nous a dit ce qu'un pareil régime fait de la santé et du corps : croît-on qu'il soit plus profitable à l'heureux développement de l'esprit et qu'il soit bien propre à donner des citoyens actifs et entreprenants à la patrie, à former des femmes qui auront l'énergie et la force nécessaires pour remplir les devoirs de véritables mères de

## LES CHAMBRES

familles?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 30 janvier

Le département des beaux-arts ramène à la tribune M. Jules Carret. Le député de la Savoie demande la suppression d'un fontionnaire qui émarge annuellement au budget pour 3,500 fr. sous le qualificatif de « chirurgien des batiments civils ». Vous jugez si l'on rit. Par contre il faut augmenter le traitement des gardiens du Panthéon. Total 4,500 francs d'économie.

M. Antonin Proust annonce que la suppression a été faite par la commission du budget. L'amendement est retiré et le chapitre 30 (Personnel des bâtiments civils) est adopté. Il s'agit maintenant du chapitre 33 (Entretien des bâtiments nationaux) et d'une augmentation de 185,000 fr. proposée par M. Barouille pour le palais de Versailles et de Trianon.

L'orateur dit que c'est le rétablissement du crédit primitif demandé par le gouvernement.

M. Hubbard d'abord, puis le rapporteur s'y opposent et l'amendement est retiré. On expédie vite les derniers chapitres et nous arrivons aux cultes. C'est là le cap des tempêtes, quand nous l'aurons doublé tout ira bien.

C'est M. Pichon qui est le premier inscrit pour la discussion générale. La thèse du jeune député de Paris est très simple, il propose l'économie totale du budget des cultes soit environ 43 millions. Nous sommes obligé, dit-il, de prendre la question comme elle se présente, puisque depuis quinze ans elle n'a jamais été posée autrement que par voie budgétaire. Et d'abord le budget n'est pas concordataire. Ou en sont les rapports de l'Eglise et de l'Etat ? L'Etat donne à l'Eglise les moyens de se liguer contre lui, l'Eglise donne à l'Etat quelques armes dérisoires, comme le droit d'empêcher les évêques d'aller à Rome et enfiu la suspension des prêtres desservants. On dit que le budget des cultes est une dette sacrée; une association constituée en dehors de tontes les lois civiles ne saurait être considérée comme légale.

Il faut achever l'œuvre commencée par le partirépublicain. L'Eglise ne tient plus à l'Etat que par le budget des cultes, il faut trancher ce lien. (Vifs applaudissements.)

Mgr Freppel qui prend la parole.

Il proteste contre l'idée de supprimer le budget des cultes avant l'abrogation du Concordat.

On a dit que le budget des cultes n'est pas un engagement de l'Etat français, il y a un contrat onèreux passé entre l'église et la nation, ce n'est pas une charge révocable, mais un engagement permanent.

La Législative et la Convention ont professé la même doctrine. On n'a pas le droit, quand on fait partie du corps social, de se soustraire à certaines obligations. La liberté de conscience n'a rien à faire dans cette discussion; on illuminera sur les bords de la Sprée le jour ou l'on votera la suppression du budget des cultes (applaudissements à droite,)

M. le président du Conseil a la parole. Il revient sur la décliration qu'il a faite à la commission du Concordat et déclare nettement que la question n'est pas mûre. La situation est très tendue, mais il n'appartient pas au gouvernement de la faire cesser.

M. Andrieux déclare qu'il partage l'avis de M. Goblet, il n'y a pas de majorité dans le pays et dans la Chambre pour la séparation.

Le chapitre 1er est adopté par 340 voix contre 186. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

## INFORMATIONS

Les bruits de guerre. — Le Times pu-

D'une part, les programmes sont trop | blie, un télégramme de Paris qui semble résumer exactement la situation.

« Il est évident, dit M. de Blowitz, que le prince de Bismarck recommence sa tactique de 4870 et vondrait faire croire à l'Europe que la France pousse à la guerre.

» Mais cela n'est pas et on ne doit pas le laisser croire aux peuples.

» J'ignore ce que la France fera dans l'avenir; mais, actuellement, le pays ne veut pas de la guerre et aucun Français, le général Boulanger pas plus que les autres hommes d'Etat ne pourraient l'y engager.

» La situation est loin d'être la même en Allemagne, où malgré l'opposition du Reichstag, l'empereur et son chancelier pourraient engager l'empire dans une nouvelle guerre en 48 heures.

» L'imminence du péril d'une guerre obligerait la France à contracter un emprunt de guerre, ce qui serait un désastre financier, tandis que l'Allemagne pourrait entrer en campagne sans emprunfer un penny, et en tirant tout simplement sur son fond de guerre.

» C'est là une puissante considération, qui permet de montrer, de quelque côté qu'on examine la situation, que l'initiative d'un conflit ne saurait

venir que de l'Allemagne. »

Le correspondant du Times termine par le conseil suivant : dont je vous signale l'importance :

« La presse française ne doit pas seulement continuer à se montrer calme envers l'Allemagne, mais elle doit aussi écarter, pour le moment, toute discussion irritante ou toute aigreur envers les autres nations ; — il est nécessaire que toute l'Europe conserve ses sentiments amicaux pour la Franca et reste convaincue de ses intentions pacifiques, et qui est le meilleur moyen pour elle de conserver cette sympathie.

Une lettre du Czar à l'empereur Guillaume. — Le péril de la guerre était loin d'être imaginaire. Comme en 1873, nous avens été à deux doigts d'une déclaration de l'Allemagne, et c'est encore la Russie qui est intervenue en faveur de la paix.

Nous croyons savoir qu'un officier d'ordonnance du Czar est arrivé à Berlin apportant à l'ambassadeur de Russie une lettre autographe pour l'empereur d'Allemagne. Le texte de cette lettre, qui sera probablement publié dans un temps donné, porte en substance que : ni l'intérêt de la paix à venir ni l'intérêt de l'humanité ne permettent aujourd'hui le commencement d'une guerre entre la France et l'Allemagne. » Le Czar exprime sa « confiance dans la sagesse profonde de l'Empereur Guillaume dont la fin du glorieux règne doit avoir pour seul but la prospérité et la grandeur de son pouple. »

Trahison. — Une dépêche de Tarbes adressée au Soleil annonce l'arrestion d'un soldat du 53° de ligne, accusé d'entretenir des relation régugulières avec le gouvernement allemand.

Les étrangers en France. — Le Journal officiel (sans doute en réponse à la note du Figaro) publie le nombre des étrangers résidant en France lors du dernier dénombrement de la population.

Il y avait, à ce moment, 1,115,214 étrangers.

Téléphone. — L'inauguration du téléphone entre Paris et Bruxelles a eulieu samedi, à 4 heures au palais de la Bourse et la première épreuve a été couronnée d'un succès complet. M. Violet, chef de cabinet, qui représentait le ministre des postes et télégraphes, a correspondu avec M. Giff, directeur des postes et télégraphes en Belgique, et l'on s'est salué réciproquement au nom des personnes présentes, qui comprenaient de part et d'autre les principaux journaux des deux capitales, en dehors des personnages officiels.

Archevêché. — Il serait question de nommer Mgr Freppel, à l'archevêché de Lyon.

Manifestation. — A l'occasion du concours d'internat et de l'admission de deux candidats féminins, un millier d'étudiants en médecine ont renouvelé lundi, devant l'assistance publique, à l'Ecole de médecine de Paris, la manifestation charivarique annuelle. Ils brisèrent quelques vitres et se dispersèrent ensuite tranquillement.

Il n'y a eu aucune arrestation.

Le monde sinancier et M. Dauphin.

— Il nous revient qu'on est très mécontent, dans le monde de la haute sinance, de l'incapacitè du ministre choisi par M. Goblet. Il parait même qu'une démarche officieuse aurait été faite cette semaine, auprès de M. Grévy pour lui dire que la situation dissible des affaires, exige le remplacement de ce professeur de droit par un homme compètent.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Tirage au sort. — Le tirage au sort pour les jeunes gens du canton nord de Cahors, a cu lieu hier, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le secrétaire général de la Préfecture.

Nouvelles militaires. — Notre compatriote, M. Monziès, officier d'administration de 2º classe à Angoulême, a été désigné, pour le même emploi, à Cahors.

Cour d'assises du Lot. — Voici le tableau des affaires qui seront jugés à la session de la Cour d'assises qui s'ouvre le 7 février :

Audience du 7 février. Escaut Rosalie: Tentative d'empoisonnement;

— 8 février, Tavet Jeanne: Tentative

d'assassinat;

- 9 février. Cantagrel Jean: Meurtre;

- 10 février. Linol-de Gozon: Diffamation;

- 11 février. Layrisse père et fils: Ban-

queroute frauduleuse; 12 février. Soulié Auguste: Assassinat.

Un jugement intéressant. — Le tribunal civil de Saint-Etienne vient de rendre un jugement qui tranche une grave question de responsabilité en matière d'accidents de chemins de fer

Toutes les Compagnies françaises, à l'exception toutefois de la Compie du Midi, livrent aux voyageurs munis de billets, l'accès des quais de leurs gares. Il y a quelque temps, M. X..., attendant le passage d'un train dans une gare voisine de Saint-Etienne, se promenait sur le trottoir réservé au public, lorsqu'il fut renversé par une locomotive qui exécutait une manœuvre et grièvement blessé.

M. X..., intenta au procès à la Compagnie sous prétexte que les emproyés du service auraient dû le prévenir de l'arrivée de la locomotive.

La Compagnie de P.-L.-M., répondit que si elle avait consenti à mettre ses quais à la disposition du public, c'était sous cette condition expresse que celui-ci veillerait à sa propre sécurité. La police des quais n'incombe pas au chef de gare. Les voyageurs qui ne se croient point en sécurité sur les trottoirs bordant la voie deivent rester dans les salles d'attente.

Le tribunal s'est rangé à l'avis de la Compagnie, et M. X..., a été débouté de sa demande.

Nécrologie. — Jendi, 28 janvier, ont eu lieu à la chapelle du pensionnat des dames de Nevers, les obsèques de sœur Joseph, décédée à l'âge de 41 ans.

M. Devèze, chanoine; M. Magne, chanoine; M. Verdier, vicaire général; M. Delmas, chanoine; M. l'abbé Rossignol, aumonier du pensionnat et plusieurs autres prêtres ont assisté aux funérailles ainsi qu'une délégation de toutes les communautés de la ville.

Mile Octavie Carreyrou (sœur Joseph), née à Viazac, près Figeac, d'une des plus honorables familles (son frère est à Bordeaux dans les chemins de fer, son cousin, M. Louradou, est médecin à Figeac), est entrée en religion à l'âge de 17 ans.

Elle est restée à la maison de Cahors pendant vingt ans, elle s'est distinguée en 1870 au service des ambulances établies dans notre ville.

Pendant bien longtemps elle a été chargée de faire la classe aux plus petites filles, elle s'est toujours acquitée avec un dévouement sans bornes, des emplois que ses supérieures ont voulu lui confier. Sœur Joseph laisse de profonds regrets parmi les élèves des Dames de Nevers.

de ville à Cahors, s'est pendu, ce matin, dans son domicile. On donne pour cause à ce suicide un trouble des facultés mentales de ce malheureux.

Tribunal de commerce. — Le tribunal de commerce de notre ville avait, vendredi, à statuer sur une demande en dommages-intérêts formée par le sieur Louis Gouzon, ancien employé de la Compagnie générale des phosphates et engrais du sud-ouest et du centre, dont le siège est actuellement à Bordeaux, contre cette Compagnie.

Le sieur Louis Gouzon, originaire de Gourdon, avait occupé un emploi dans cette Compagnie alors qu'elle était établie à Cahors, depuis le 1er décembre 1885 jusqu'au mois de joillet 1886. A cette époque, le siège de la Compagnie fot transféré à Bordeaux, et, pour conserver son emploi, l'employé dont nous parlons dut, à son tour, se transporter dans cette dernière ville.

Quelque temps après, la Compagnie congédiait M. Gouzon, sans que celui-ci eût donné de graves sujets de plainte.

Dans ces conditions, M. Gouzon intente à la Compagnie une action en 1,000 fr. de dommages-intérêts, motif pris de ce que son congé lui a été signifié dans un trop court délai et qu'il n'a pas reçu l'indemnité que dans pareil cas toute administration accorde aux employés qu'elle renvoie.

M° Brunel, du barreau de Gourdon, a soutenu les prétentions du demandeur.

Le tribunal prononcera à la prochaine au-

### L'ex abbé M. Coste

Nons avons parlé dernièrement du procès intenté par l'ex abbé Costes à son frère. M. Coste nous adresse, à ce sujet, la lettre suivante dont nous reproduisons les passages qui ne sortent pas de la question :

Tarascon (Ariège), 29 janvier, 1887. Monsieur le rédacteur,

Vous avez rendu compte dans votre journal, d'un procès que j'ai intenté à mon frère, pour faire revoquer la donation du quart préciputaire que je lui avais cédé, en 1858, lors de son mariage.

Vous savez que, d'après l'article 960 du Code civil, toute donation de ce genre devient nulle de plein droit par la survenance d'un enfant légitime, ou par la légitimité d'un enfant naturel, par mariage subséquent, s'il est né depuis la donation.

Or, la donation du quart préciputaire fut faite en 1858 et l'enfant légitimé par mon mariage, est né en 1863.

Les conditions de la nullité de cette donation étaient donc remplies; mais le tribunal de Cahors a cru, sur des preuves plus ou moins équivoques, que, n'étant pas le père de cet enfant, cette légitimation était illégale et que, par conséquent, elle ne pouvait annuler la donation faite par moi.

pouvait annuler la donation faite par moi.

Le tribunal de Cahors, plus prévoyant que bien d'autres, etespérant peut-être, que les errements suivis jusqu'ici par quelques tribunaux imbus et dirigés par l'esprit fanatique du moyen-âge, seront modifiés, n'a nullement abordé la question si délicate et si sérieuse de juger si le mariage d'un prêtre, au cœur français, était valide ou non... Aucune loi du Code civil ne défend le mariage des prêtres et, remarquez bien qu'en Orient, tous les prêtres catholiques, apostoliques et romains, sont mariès et que, par conséquent, tout prêtre qui n'a pas perdu son caractère de citoyen peut se marier et a le droit de devenir un bon et honnête père de famille.

..... Veuillez agréer, etc.
François Costes.

P. S. — M. Talou, avoué à Cahors, m'a écrit ce qui suit :

« Monsieur,

» Le tribunal de Cahors n'a pas jugé, dans votre affaire contre vos neveux, si le mariage d'un prêtre était valable ou ne l'était pas. Il s'est borné à déclarer que vous ne pouviez pas légitimer un enfant qui n'était pas de vous.

» La question de la validité du mariage d'un prêtre a été résolue il n'y a pas longtemps, par la cour d'Amiens, qui a déclaré lègal et valable ce

» TALOU. »

mariage là.

Funnel. — M. Roudil auxiliaire de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, âgé de 30 à 35 ans, a été victime d'un accident. En descendant du train, à 7 h. du soir, à la gare de Trintet-Ladignac, il a glissé et est tompé si malheureusement, que le train lui a coupé les deux pieds.

Limogne. — Un certain Grégory, de Varaire, a disparu depuis quelques années, sans qu'on ait pu retrouver sa trace. La gendarmerie de Limogne croit avoir trouvé les éléments d'une poursuite criminelle contre un certain Fourès, de Varaire, qui s'est trouvé possesseur d'un revolver ayant appartenu à Grégory. On soupçonne que ce dernier a été assassiné. On se trouverait donc en présence d'un crime mystérieux qui pourrait bien être prochainement éclairé par les débats de la cour d'assises. Fourès est déjà poursuivi pour complicité dans une tentative d'empoisonnement.

Prayssac. — Le dimanche, 13 février prochain, aura lieu à Prayssac, dans la salle de la mairie, une adjudication pour la construction de la partie du chemin vicinal ordinaire nº 9, de Gramat au chemin de grande communication nº 43, comprise entre le chemin ordinaire nº 4 et le chemin de grande communication nº 43.

Longueur, 2,667 mètres. La dépense est évaluée à 7,321 fr. 58. Somme à valoir, 278 fr. 42.

Lemontant du cautionnement est fixé à 250 fr.

Un maif. — Le 19 janvier, par le train de six heures, venant de Rodez, est arrivé à Montpellier Guillaume Delmas, ordonnance de M. Deroux, capitaine au 81° d'infanterie, passé au 55° par permutation.

Delmas était chargé de condoire le cheval de cet officier à Nîmes. Obligé d'attendre le train de nenf heures pour se rendre dans cette ville, et afin de trouver le temps moins long, Delmas est allé se promener. Deux chevaliers d'industrie ayant aperçu ce naïf, ont immédiatement conçu le projet de le dévaliser, et l'ont invité à se rendre au café; Delmas, craignant de manquer le train, a refesé.

Ces deux filous, dont un se disait étranger, lui ont montré des billets de banque. Notre homme leur a montré à son tour son portemonnaie contenant la somme de 28 francs et le leur a confié. Dès qu'ils eurent le porte-monnaie en leur possession, ceux-ci ont pris la fuite en abandonnant leur dupe sans un sou vaillant. Comme il était obligé de partir, il est allé conter sa mésaventure au gendarme de service à la gare.

Celui-ci et les facteurs de 2e classe, ayant pitié de sa situation, lui ont fourni l'argent nécessaire pour se rendre à Nîmes. Delmas ne

(Messager du Midi). de prison.

## canton de Monteuq

(De notre correspondant particulier)

Tirage au sort. - Le tirage au sort a eu lieu le 28 janvier, sous la présidence de M. Berla classe étaient au nombre de 79. La plupart paraissaient disposés à faire d'excellents soldats; ils ont, one grande partie de la journée, égayé Monteoq par leurs farandoles et leurs chants patriotiques.

erratum. - C'est par erreur que nous avons annoncé la mort de l'individu victime de l'accident survenu le jour de la foire à Montcuq, en face du Lion d'Or. Nous apprenons avec sausfaction que tout danger imminent a disparu.

vol d'église. - Les tiroirs du banc des Marguillers de l'église de St-Cyprien, renfermant une somme de 10 fr., ont été fracturés et vidés dans la nuit de dimanche à lundi; le toleur comptait probablement y trouver une plus forte somme, car deux ou trois jours avant on en avait retiré trois cents francs environ. Le malfaiteur avait dû s'introduire dans l'église le dimanche au soir, s'y laisser enfermer et commettre le crime pendant la nuit.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux, a fait une enquête, mais n'a pu parvenir à déconvir l'auteur de ce vol audacieux.

### commune de Cornac

(De notre correspondant particulier)

30 janvier.

Nous venons d'accompagner à sa dernière demeure le doyen d'âge de la commune, M. Issoulié, décèdé dans sa 976 année, père de M. le curé d'Espeyroux.

Un grand nombre de personnes avaient voulu témoigner par leur présence le respect qu'ils portaient à ce vénérable vieillard.

Sénaillac. - Notre correspondant particoher de Sénaillac nous adresse trop tard les terrains cultivés en vignes. poor aujourd'hui, une lettre qui paraîtra dans notre prochain numéro.

Flèvre typhoïde. — Plusieurs cas de Oran ....... 19.467 fièrre typhoïde se sont déclarés à bord du Bor- Constantine . . 11.496 —

da, école navale de Brest. Des mesures énergiques ont été immédiatement prises. Le conseil de santé a été consulté. Si la précaution est jugée nécessaire, les élères seront renvoyés immédiatement dans leurs sures à priedre contre le phyloxéra.

de commissions d'hygiène au chef-lien de cir- exemplaires. conscriptions régionales à déterminer.

Dans son exposé des motifs, M. Lockroy peril le pays tout entier. Comment une commone pourra-t-elle empêcher sa voisine de polluer les eaux destinées à son alimentation, pappe d'eau souterraine?

Le gouvernement seul peut avoir le droit en outre, plâtrés. d'empêcher par son intervention la contamination des communes les une par les autres.

Dans les petites comunes, celles où les lois de la salubrité sont le plus méconnues, perlorsqu'une épidémie s'abat sur un village, elle y déposé dans ce sens. sait des ravagss bien plus crueis, toute pro-

Dans les villes elles-mêmes, la salubrité a souvent été bien mal surveillée et les résultats sont déplorables.

Ainsi, pour 100.000 habitants, la fièvre lyphoide cause : à l'étranger, 14 décès à Vienne, 17 à Londres, 19 à Bruxelles; — En France: 63 à Paris, 149 à Marseille. Si l'on fait le meme calcul pour les troupes, on voit (statistique 1872-82) que 10.000 hommes de garnison perdent par la fièvre typhoïde; à Lille 3 soldats, à Cambrai 3, à Châlons-sur-Marne 4, à Paris 37, à Lyon 37, à Toulon 104, à Brest 115, à Carcassonne 126, à Troyes 137.

Probabilité du temps pour le mois de février. — Voici quelle sera, d'après Nick, la physionomie probable du mois de février ;

La déclinaison des astres s'étant modifiée un Peu, il est probable que les bourrasques ne sévi- Le Magasin de Charcuterie BURGALIÈRES ront pas si souvent sur nos latitudos; par suite,

savait de quelle façon témoigner sa reconnais- le mois de février sera moins mauvais que le savalt de que lui évitaient ainsi trente jours mois de janvier, sur la France et les pays voisins, notamment sur la zone méridionale, avec ciel assez souvent convert ou brumeux dans la matinée et éclaircie dans l'après midi, principalement dans la seconde quinzaine. Néanmoins, les perturbations qui se produiront aux époques critiques, seront encore violentes, la presnardio, secrétaire général. Les jeunes gens de sion sidérale ou la résultante étant relativement

Le temps sera plus variable et plus mauvais sur les zones du centre et du nord avec bourrasques - signalées ou non plus tard par le New York Hérald, - fortes pluies, neige encore abondante sur les points culminants : 1º vers les 1er (?), 3; 2º vers les 5 (??), 7, 9; 3º vers les 11 (???), 13, 15; 4° vers les 18 (??), 22, 24, 26. Gare les gros temps. Crues d'eau à la suite des périodes critiques, deuxième et troisième dizaines principalement. Quelques éclaircies probables, avec gelées intermittentes, entre les époques critiques, première et troisième dizaines. Des orages épars se produiront encore probablement vers les 6, 12 et 24 février.

## AGRICULTURE

Foire du 1er Février à Cahors

- La foire a été belle aujourd'hui, beaucoup de monde. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, le détail des transactions, ainsi que le résultat du concours de bœufs gras qui a eu lieu sur le Champ-de-Mars, sous la présidence de M. le préset du Lot.

Les vignes de l'Algérie. - Le ministre des finances et de l'agriculture ont déposé sur le bureau de la chambre un projet de oi ayant pour objet l'établissement à partir du 1er janvier 1887, de la taxe sur les vignes de l'Algérie.

La culture de la vigne a pris dans la France d'outre-mer une importance toujours croissante. et on n'estime pas à moins de 50,487 hectares

La taxe proposée pour l'année 1887 produirait 151,461 fr., à décomposer comme suit : Alger...... 19.524 hect. 38.572 fr. 58.401 34.488

Total.... 50.487 h. 151.461 fr. Le montant de cette taxe sera employé en frais de visites sur vignobles algériens et de me-

Vins falsifiés. - MM. Bernard Lin-L'hygiène publique. — M. Lo- den et Ch. Margot, négociants en vins, associés ckroy a fant distribuer landi, le projet de loi re- furent, le mois dernier, condamnés par défaut, latif à l'organisation des services de l'hygiène en police correctionnelle, à un an de prison publique et qui comprend la réorganisation des chacun, 1.000 fr. d'amende et aux frais de sident du tribunal civil de Cahors et suivant exconseils d'hygiène départementaux et la création l'affichage du jugement dans Paris à vingt-cinq ploit de Maurel, huissier, à Montcuq, en date du utilement consultée.

davoir, en simulant des consignations de marexplique qu'en matière d'hygiène chaque com- chandises de débiteurs insolvables, mis en vente, ciliès tous deux à Boutet, commune de Bagat, mone est solidaire des communes voisines, L'in- par l'intermédiaire de courtiers assermentés, sonciance de l'une d'elles suffit pour mettre en des vins frelatés : Mâcon, Saint-Emilion, etc. L'analyse des échantillons prélevés, à laquelle a procédé le laboratoire municipal, établit, en effet, que ces vins étaient de simples coupages soit qu'elle projette ses eaux vannes dans la composés de piquette de raisins secs et artificielrivière, soit qu'elle souille par ses puisards la lement à l'aide d'un dérivé azoïque ou d'une matière colorante dérivée de l'alinine. Ils étaient,

Cependant, MM. Linden et Margot ont fait opposition au jugement qui les a frappés. Ils soutiennent énergiquement que les consignations étaient très sérieuses, que les consignasonne ne s'occupe de cette question, et cepen- taires n'étaient pas des personnes imaginaires, dant l'expérience a depuis longtemps établi que mais des [gens connus. Plusieurs témoins ont

Le tribunal a réduit la peine à huit mois de portion gardée, que dans les villes réputées in- prison et 1.000 fr. d'amende pour le premier, et deux mois de prison et 100 fr. d'amende pour ie second.

BOURSE. — Cours au 3	I janv.					
3 0/0	79 60					
3 0/0 amortissable (ancien) 3 0/0 id. 1884	00 00 83 30					
4 1/2 0/0 ancien	103 90					
4 1/2 0/0 1883	108 20					
Dernier cours du 3	I janv.					
	,313 00					
	1,227 50					
Obligations Orléans 3 0/0 393 00 Obligations Lombardes (jouissance jan-						
vier 1884)	311 75					
Obligations Lombardes (jouissance	316 00					
Obligations Saragosse (jouissance jan- vier 1884)	340 00					

## A LOUER

S'adresser à M. Séguy, propriétaire.

### PETITE CORRESPONDANCE

⋈ L. Paris. — Très flatté de votre encouragement. Prière de m'aider de votre précieuse collaboratton.

## DERNIERE HEURE

Paris, 1er février.

La Chambre, dans sa séance d'hier, a terminé la discussion du budget des cultes en rétablissant, sur la demande du gouvernement, le crédit affecté au raitement des chanoines, puis elle a commencé l'examen du budget des postes et télégraphes.

C'est M. Albert Duchesne qui a pris le premier la parole, pour soutenir un amendement de la droite tendant à supprimer le ministère des postes et télégraphes et à le rattacher au ministère des finances.

L'Officiel annonce l'évacuation du Borda.

### L'affaire de l'abbé Roussel

Paris, ler février.

Hier, a comparu devant la cour d'assises, Annette Harchoux, sous l'accusation de faux en écriture de commerce, pour avoir présenté aux caisses de l'établissement d'Auteuil un billet à son ordre, portant la fausse signature de l'abbé dispositions de la présente loi, le conseil départemental :

L'audience est absolument bondée ; le prétoire est presque entièrement garni de dames. L'abbé Roussel se porte partie civile; il est assisté de Me Oscar Falateuf; Annette Harchoux est défendue par Me Laguerre.

L'accusée ne cesse de nier; elle soutient que l'abbé Roussel a été son amant et qu'il lui a souscrit le billet à cause des relations qu'il entretenait avec elle.

Petite, sans grâce, avec un nez retroussé, Annette Harchoux ne paraît pas avoir plus de 18 ans; sa mise est correcte. Elle est habillée et gantée de noir.

Le fait saillant de l'audience est celui-ci : l'accusée prétend que l'abbé Roussel porte au côté gauche des marques de sangsues au nombre de 40. Elle demande que l'abbé Roussel soit exa-

Celui-ci s'y refuse, et Me Oscar Falateuf annonce qu'il lira, au cours de sa plaiderie, un cer tificat de médecins attestant le contraire.

Nous ferons connaître le verdict.

## EXTRAIT

## demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Prévingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, La prévention avait relevé contre eux le fait enregistre, la dame Marie-Léontine Baboulène, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Pierre Cayla, fils, cadet, propriétaire et ouvrier tonnelier, domi-A formé contre ledit Cayla, son mari, sa demande

en séparation de biens. Et Me Lacosse, avoué, près le tribunal a été constitué par la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le trente-un janvier mil huit cent quatre-

L'avoué poursuivant,

Signé: LACOSSE.

## LE VIN AROUD au QUINA, au FER est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ. phan, 402, r. Richelieu, PARIS, & Phies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la bolte.

Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE némostatique est orgonnee contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dyssenterie, etc.

# Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

## VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au burean do Journal.

## AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

## Variétés

## LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Suite.)

Art. 46. - Dans le département de la Seine, le nombre des conseillers généraux sera de huit, celui des inspecteurs primaires sera de quatre et celui des membres élus, moitié par les instituteurs, moitié par les institutrices, sera de quatorze, à raison de deux pour quatre arrondissements municipaux, et de deux pour chacun des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

Art. 47. - Les fonctions des membres du conseil départemental sont gratuites. Cependant une indemnité de déplacement est accordée aux Inspecteurs primaires et aux délégués des instituteurs et iustitutrices qui résident en dehors du chef-lieu du département.

Un règlement d'administration publique déterminera les formes de l'élection et la base de l'indemnité.

Art. 48. — Le conseil départemental se réunit de droit au moins une fois par trimestre, le préfet pouvant toujours le convoquer selon les besoins du service.

En outre des attributions qui lui sont conferées par les

Veille à l'application des programmes, des méthodes et des règlements édictés par le conseil supérieur, ainsi qu'à l'organisation de l'inspection médicale prévue par l'ar-

Arrête les règlements relatifs au régime intérieur des établissements d'instruction primaire;

Détermine les écoles publiques auxquelles, d'après le nombre des élèves, il doit être attaché un instituteur

Délibère sur les rapports et propositions de l'inspecteur d'académie, des délégués cantonaux et des commissions municipales scolaires:

Donne son avis sur les réformes qu'il juge utile d'introduire dans l'enseignement, sur les secours et encouragements à accorder aux écoles primaires et sur les ré-

compenses; Entend et discute tous les ans un rapport général de l'inspecteur d'académie sur l'état et les besoins des écoles publiques et sur l'état des écoles privées ; ce rapport et le procès-verbal de cette discussion sont adressés au ministre de l'instruction publique.

Art. 49. - La présence de la moitié, plus un des mem-Etude de M. J. LACOSSE, avoue, à Cahors, rue Fénelon nº 7, successeur de M. Bousquet. bres du conseil, est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

En cas du partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les conseils départementaux peuvent appeler dans leur sein les membres de l'enseignement et toutes les autres personnes dont l'expérience leur paraîtrait devoir être

Les personnes ainsi appelées n'ont pas voix délibérative.

Art. 50. — Le conseil départemental peut déléguer au tiers de ses membres le droit d'entrer dans tous les établissements d'instruction primaire, publics ou privés, du

Ces délégués se conformeront aux règles tracées pour l'inspection par l'article 9.

Art. 51. - Les directeurs et directrices d'écoles primaires supérieures publiques et les instituteurs et institutrices nommés membres du conseil départemental seront adjoints au corps électoral chargé (aux termes de l'article 1ºr de la loi du 27 février 1880) d'élire les membres de l'enseignement primaire qui font partie du conseil supérieur de l'instruction publique.

Art. 52. - Le conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et privées du canton, et il détermine les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun d'eux.

Les délégués sont nommés pour trois ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Chaque délégué corrrespond tant avec le conseil départemental auquel il doit adresser ses rapports qu'avec les autorités locales pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement primaise dans sa circonscription.

Il peut, lorsqu'il n'est pas membre du conseil départemental, assister à ses séances avec voix consultative pour les affaires intéressant les écoles de sa circonscription.

Les délégués se réunissent au moins une fois tous les trois mois au chef-lieu de canton, sous la présidence de celui d'entre eux qu'ils désignent, pour convenir des avis à transmettre au conseil départemental.

Art. 53. — A Paris, les délégués nommés pour chaque arrondissement par le conseil départemental se réunissent une fois au moins tous les mois, sous la présidence du maire ou d'un de ses adjoints par lui désigné.

(A suivre).

(Voir les numéros du 25 novembre, des 7, 9, et 11 décembre et 29 janvier).

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

sur mesure pour HOMMES

COSTUMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers opnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapportiss A Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS (20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de prunièrs d'Agen, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forsait de vignes, etc.

# 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIETES AMERICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. - L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

## Grande Culture

Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 3 fr. 50 le cent. Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

ÉLEGANCE - PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN



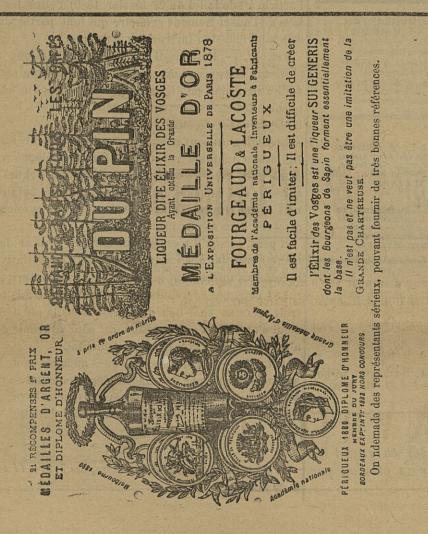
La Bretelle Américaine élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîne, 16, rue de la Liberté, Cahors Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETO



## Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuil-les, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque

Pharmacien à Paris Supprime Copahu, Cubèbe et Înjections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les mala-dies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. Dépôt: Toutes Pharm.

SIROPao SEVE do PIN MARITIME Pharm. à Bordeaux.

Pharm. à Bordeaux. Le seul pré-pare avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, grippes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements. DÉPOT: Toutes Pharmacies.

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents dé-chaussées et chancelantes, redresse-ments, plombages, métallisations, auri-fications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à

et institutions du faubourg St-Germain, à Peris. Membre de l'Association générale des Dentiste de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## ABRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. - M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

> de tous les Duyrages et le de toutes les Partitions et P. DE TOUTES LES PUBLICAT Grazules, Gaux-Eottes, Gra Payable CINO FRANCS ESCONPTE au COMPTANT.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIE

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautéz pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achet au-dessus de 20 frances pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison Ponté est connue très avantageusement

dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. - CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. - ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Lardy 0 f beaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; Gde grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette Ofr. 80; Amélie Ofr. 80; La Perle Ofr. 70; Victoire Ofr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

